	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 mai 2023</b>	<b>N° 2023-206</b>

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX  
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25  
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00  
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12  
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02  
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43  
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 mai 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<b>N° 2023-206</b>

---

**Plan de soutien à l'économie de proximité - Axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelle - BAM Projects - Projet ' Prismes ' - Avenant à la subvention d'investissement en faveur de la création artistique - Décision - Autorisation**

---

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire a fortement impacté les acteurs du secteur culturel, parmi lesquels les artistes plasticiens mais aussi l'ensemble de la filière arts visuels.

Par sa délibération 2020/0439 en date du 27 novembre 2020, Bordeaux Métropole a voté un plan de soutien à l'économie de proximité dont l'axe 6 prévoit le soutien à l'économie et l'offre culturelles et s'articule, par ailleurs, avec le Plan de relance national mis en œuvre par le gouvernement.

Le plan de soutien de Bordeaux Métropole s'est fixé deux principaux objectifs :

1. Contribuer à la poursuite de la production et de la création artistique.
2. Soutenir la diffusion pour assurer le maintien d'une offre culturelle aux publics.

Pour y parvenir, il s'est doté d'une enveloppe globale de 2 millions d'euros (1M€ en fonctionnement fléché sur 2021 et 1M€ en investissement fléché sur 2021 et 2022) et se décline en trois modalités d'action :

1. Soutien à la création et à la production avec une commande d'art public et un soutien à la création et la production de spectacles vivants du territoire,
2. Soutien à la diffusion avec un renfort à la diffusion du spectacle et à la programmation culturelle des territoires,
3. Soutien à l'économie culturelle des territoires en vue d'un accompagnement du retour des publics aux pratiques culturelles.

**A ce titre**, le projet intitulé *Prismes*, développé par BAM Projects a fait l'objet de la délibération n°2022-391 du 7 juillet 2022.

**Rappel de l'action *Prismes* :**

Dans l'objectif de soutenir les artistes, tout en en faisant bénéficier divers publics, il est proposé, avec l'association BAM Projects, un ambitieux programme de commandes artistiques nommé *Prismes* et basé sur le principe d'un artiste associé à un territoire.

Intention :

*Prismes crée un espace de pensée, de rencontre et de parole, dédié à la recherche, à l'expérimentation artistique et à sa diffusion, pour inscrire durablement la présence de l'artiste sur le territoire et dans le quotidien de toutes et tous.*

*Prismes crée un contexte dans lequel pourront s'épanouir des projets de commandes artistiques répondant à des enjeux propres à chacune des parties impliquées : artistes, professionnels des arts visuels, politiques, institutions, usagers et habitants d'un territoire, etc.*

#### Un programme basé sur la notion d'artiste associé à un territoire

*L'artiste associé est un format inédit dans le champ des arts visuels. Ce format de collaboration permet d'expérimenter une nouvelle façon de travailler dans la durée avec les artistes, remettant au cœur de la relation l'aventure humaine, collective, créative et prospective.*

*L'attention porte en premier lieu sur le développement de liens privilégiés avec les citoyens, les institutionnels et les professionnels du champ des arts visuels, et d'œuvrer ensemble autour d'un objet artistique.*

*1 artiste, 1 commune, 1 an, 1 commande artistique avec les habitants, les acteurs du territoire, les collectivités.*

Concrètement, ce projet se déroule en 4 phases :

- une 1ère phase d'identification des communes et de proposition d'une commande artistique spécifique à chacune d'elle, adaptée à son territoire et ses habitants. Identification des moyens techniques et humains pouvant être mobilisés,
- une 2nde phase de présélection de 3 artistes pour chacune des communes puis de sélection au travers d'un jury final en présence du Maire de la commune,
- une 3ème phase de mise en œuvre du projet *Prismes* : l'accompagnement de l'artiste pendant une année, pour faciliter l'implantation et l'implication de l'artiste sur la commune, et l'aider dans le développement et la réalisation de la commande artistique et la mise en œuvre des temps de rencontre et de médiation. A l'issue, réalisation de l'œuvre en assurant la faisabilité, le suivi technique et financier, en cherchant les partenaires nécessaires, en organisant les temps évènementiels autour de la commande,
- une 4ème et dernière phase sera consacrée à la réalisation d'un ouvrage illustrant l'aventure *Prismes*, et l'ensemble des projets réalisés sur l'ensemble du territoire de la métropole, permettant de laisser une trace des expérimentations menées et des rencontres faites. Cette édition sera composée d'un texte par artiste écrit par des critiques d'art ou des *écrivains* du territoire.  
Il fera l'objet d'une édition en nombre d'exemplaires limité.

Les œuvres prendront toutes des formes différentes. Il pourra s'agir de fresques, d'installations sonores, lumineuses et/ou sculpturales, d'expositions, de temps évènementiels sous forme de performance ou d'œuvre participative avec les habitants.

Lors de la présentation du projet *Prismes* au Conseil de juillet 2022, la demande de financement de l'action était de 608 000€ pour un programme artistique de soutien prévoyant initialement la création de 8 œuvres d'art, avec 8 artistes différents, sur 8 communes : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Le Taillan-Médoc, Parempuyre, Saint-Vincent-de-Paul.

Les communes approchées pour rejoindre *Prismes* ont été ciblées parmi les territoires :

- situés en périphérie de la métropole, plus éloignés de l'épicentre des propositions en arts visuels plutôt concentrées en cœur de métropole,
- présentant une offre arts visuels contemporains moins développée (présence d'artistes, de structures, programmation de la ville, etc.),
- n'accueillant pas déjà une œuvre issue du programme de commande artistique métropolitaine *L'art dans la ville* ni d'intervention artistique du programme des *Refuges Périurbains*, ou du moins pas de création récente.

Par ailleurs l'opérateur BAM Projects souhaitait travailler sur un ensemble de territoires géographiquement proches, pour induire pendant l'année de recherche des échanges plus évidents entre deux programmes/artistes/territoires, et des circulations plus faciles pour les

publics métropolitains pour aller à la rencontre des artistes.

Parmi 11 communes initialement contactées et répondant à ces critères, les 8 citées ci-dessus avaient donné leur accord de principe, la particularité de ce projet résidant dans l'implication des villes pour l'accueil pendant un an d'un artiste « résident » en vue de la production d'une œuvre en lien avec des habitants et la commune.

Lors de la présentation de la délibération en commission du 23 juin 2022, la commune de Bruges a fortement manifesté son souhait de pouvoir rejoindre le projet *Prismes*.

Pour faire suite à cette demande et compte-tenu des crédits disponibles sur l'enveloppe budgétaire votée pour ce plan de soutien, Bordeaux Métropole a invité l'opérateur BAM Projects à prendre attache avec les interlocuteurs de la commune de Bruges pour en étudier la faisabilité.

En janvier 2023, à l'issue des quelques mois nécessaires pour mener un travail préalable avec la commune, BAM Projects nous confirme que les conditions sont réunies pour ajouter Bruges au programme *Prismes* : l'opérateur a la capacité de porter un projet supplémentaire, et la volonté de la commune de Bruges a été signalée dans une temporalité permettant son intégration dans le calendrier global du projet, avant la mise en œuvre.

Ce calendrier est mis à jour comme suit :

- décembre 2022 - avril 2023 : tenue de 9 jurys pour inviter 1 artiste par commune,
- février 2023 à mai 2023 : début des résidences de 1 an,
- septembre 2023 à juin 2024 : livraison et exploitation des 9 commandes,
- février 2024 à mai 2024 : fin des résidences de 1 an,
- juin 2024 à septembre 2024 : sortie du catalogue du projet.

L'ajout de la commune de Bruges est exceptionnel – l'opérateur BAM PROJECTS atteint le maximum de ses capacités avec l'ajout d'une neuvième commune – et permet d'opérer un rééquilibrage venant à la fois satisfaire un désir de projet d'art public de la part de la commune et honorer un engagement métropolitain restés en suspens depuis 2013 : Bruges faisait partie des communes ciblées par la commande artistique du tramway dans sa 3<sup>e</sup> phase de développement, dans le cadre de l'extension de la ligne C, or l'appel à candidatures lancé en 2013 et la phase d'étude qui s'ensuivit durent être déclarés infructueux par Bordeaux Métropole faute de validation des propositions en comité de pilotage. La commune de Bruges n'avait donc pas rejoint le programme de commande artistique *L'art dans la ville* comme cela était prévu.

**L'extension du programme Prismes à une neuvième commune porterait le montant total du soutien demandé à 690 000€, soit un financement supplémentaire de 82 000€.**

Le montant cumulé de l'aide financière attribuée par Bordeaux Métropole aux deux projets relevant du soutien à la création et à la production en arts visuels - *Cartographie métropolitaine* et *Prismes* - s'élèvent à un total de 690 000€ dans une enveloppe budgétaire de 1M€ prévu en investissement dans le cadre du plan de soutien.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**VU** les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2020/0439 du 27 novembre 2020, adoptant un plan de soutien à l'économie de proximité, dont un axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelles,

**VU** la délibération n°2022-391 du 7 juillet 2022, validant le soutien métropolitain au projet Prismes porté par l'association BAM Projects,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'opportunité d'ajouter une neuvième commune au projet Prismes porté par l'association BAM Projects est vérifiée, et contribue à la valorisation de cette opération déjà soutenue par Bordeaux Métropole au travers de son plan de soutien à l'économie de proximité et son axe 6 relatif au soutien à l'économie et l'offre culturelle,

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'attribuer à la structure mentionnée ci-dessus la subvention complémentaire correspondante,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant à la convention relative au règlement de la subvention précitée,

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 JUIN 2023</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,  Madame Christine BOST
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>2 JUIN 2023</b>	